



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23/03/2022

RESTITUTION DU TABLEAU DE GUSTAV KLIMT, *ROSIERS SOUS LES ARBRES*, AUX AYANTS DROIT DE NORA STIASNY

Le ministère de la Culture a restitué le 23 mars 2022 le tableau de Gustav Klimt, *Rosiers sous les arbres*, auparavant conservé au musée d'Orsay, aux ayants droit de sa propriétaire spoliée à Vienne en 1938, Eleonore (Nora) Stiasny.

Cette restitution s'est faite en application de l'article 1^{er} de la loi du 21 février 2022 relative à la restitution ou la remise de certains biens culturels aux ayants droit de leurs propriétaires victimes de persécutions antisémites.

Cette loi a permis la sortie des collections publiques de cette œuvre, ainsi que de 14 autres, en vue de leur restitution ou remise à leurs propriétaires légitimes.

Entré dans les collections nationales en 1980 dans le cadre de la préfiguration du musée d'Orsay, *Rosiers sous les arbres* avait été acquis sur le marché de l'art après d'importantes recherches conduites selon les connaissances alors disponibles ; aucun élément ne permettait à l'époque de présumer une spoliation. Cependant, après des recherches menées récemment par une chercheuse indépendante autrichienne, par la galerie du Belvédère à Vienne et, en France, par le musée d'Orsay et le ministère de la Culture, il est apparu que *Rosiers sous les arbres* correspondait au tableau intitulé *Pommier* qui avait appartenu à Nora Stiasny.

Nièce des grands collectionneurs juifs autrichiens Viktor et Paula Zuckerkandl, Nora Stiasny avait, en août 1938, quelques mois après l'*Anschluss* et le début des persécutions antisémites, dû vendre sous la contrainte son tableau de Klimt, *Pommier*, pour un montant très inférieur au prix du marché. Nora Stiasny a ensuite été déportée et assassinée en 1942 avec sa mère, comme son mari et son fils.

Ce dossier complexe montre l'importance de la recherche de provenance sur le parcours des œuvres entre 1933 et 1945, qui vise à assurer que les biens culturels conservés dans les collections publiques n'ont pas été l'objet de spoliations antisémites pendant cette période. Plusieurs musées de France nationaux et territoriaux ont ainsi engagé des recherches visant à identifier les œuvres à la provenance douteuse, éventuellement spoliées, parmi celles acquises légalement depuis 1933, jusqu'à aujourd'hui. Ces travaux de recherche sont menés avec l'appui, le cas échéant, du ministère de la Culture.

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr